

La Ville organise, le dimanche 26 avril 2026, **la Fête du Printemps – Faites du tri !**, un événement familial et convivial dédié au réemploi, à la consommation responsable et à la valorisation des initiatives locales.

La manifestation comprendra :

- un espace brocante des habitants,
- un espace dédié à l'économie sociale et solidaire,
- un marché d'artisans et producteurs,
- une zone restauration / foodtrucks,
- des animations culturelles et musicales.

L'événement vise à promouvoir les savoir-faire locaux et à encourager les circuits courts et une consommation de qualité.

Un espace spécifique est dédié aux artisans, créateurs et producteurs souhaitant présenter et vendre leurs produits au public.

Cet espace a pour objectifs :

- valoriser les savoir-faire artisanaux ;
- favoriser les circuits courts ;
- proposer une offre diversifiée et qualitative aux visiteurs ;
- contribuer à l'attractivité et à la convivialité de la manifestation.

Peuvent candidater :

- Artisans immatriculés (numéro SIRET obligatoire)
- Créateurs indépendants
- Producteurs locaux
- Transformateurs alimentaires respectant la réglementation en vigueur

Une attention particulière sera portée aux acteurs locaux et aux démarches responsables (fabrication artisanale, production locale, matériaux durables, etc.).

Produits autorisés

Peuvent être proposés à la vente :

- Créations artisanales (bijoux, textile, décoration, céramique, etc.)
- Produits du terroir et productions locales
- Plantes et produits horticoles
- Produits alimentaires transformés (dans le respect des normes sanitaires)

Les produits doivent être conformes à la législation en vigueur.

La Ville se réserve le droit de refuser toute candidature ne correspondant pas à l'esprit de l'événement ou présentant une offre redondante.

Modalités pratiques :

Emplacement :

- Stand individuel
- Surface indicative : environ 3 mètres linéaires
- Implantation précisée dans le plan transmis aux exposants retenus

Horaires :

Arrivée et installation : à partir de 7h00

Ouverture au public : 9h00 – 21h00

Désinstallation : à partir de 21h00

Aucun départ anticipé ne sera autorisé.

Conditions matérielles :

Les exposants doivent être autonomes (tables, chaises, barnums).

Les besoins électriques ou spécifiques doivent être précisés dans le dossier de candidature.

Les installations doivent respecter les normes de sécurité.

Conditions financières :

5 € par emplacement (3 mètres linéaires)

Toute inscription ne sera considérée comme définitive qu'après réception du règlement.

Engagements des exposants :

En participant à la manifestation, chaque exposant s'engage à :

- respecter les horaires et consignes d'organisation ;
- présenter uniquement les produits déclarés dans sa candidature ;
- respecter les obligations légales (immatriculation, assurances, normes sanitaires) ;
- maintenir son emplacement propre et gérer ses déchets ;
- adopter un comportement professionnel et respectueux envers le public et les autres participants.

La Ville décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation.

Modalités de sélection et d'inscription :

- Candidature via le formulaire en ligne dédié, dépôt du dossier de candidature par mail ou à la Maison de la Nature
- Dossier complet obligatoire (SIRET, descriptif des produits, photos si possible)
- Sélection opérée par l'organisation selon :
 - la qualité et l'originalité des produits
 - la cohérence avec l'esprit de l'événement
 - l'équilibre et la diversité de l'offre proposée
 - la priorité donnée aux acteurs du territoire

Les exposants retenus recevront une confirmation écrite accompagnée des informations pratiques détaillées.

Informations complémentaires :

En cas de contraintes de sécurité ou d'intempéries majeures, la Ville se réserve le droit d'adapter ou d'annuler la manifestation.

Contact : maisondelanature@loonplage.org

Informations actualisées : www.ville-loonplage.org